

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse
Herausgeber:	La Croix-Rouge suisse
Band:	73 (1964)
Heft:	8
 Artikel:	L'aide-soignante : pour établissements médico-sociaux
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-684094

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce petit coin d'azur...

Ces « sœurs » de la Croix-Rouge sont si gentilles, si gentilles... qu'on les regrettera terriblement quand il faudra les quitter... Elles ne sont pas que gentilles, elles sont admirables de dévouement, de sollicitude jamais prise en défaut, ces « sœurs », c'est-à-dire ces auxiliaires-hospitalières qui courrent de droite et de gauche. Blouses bleues, tabliers blancs, blondes ou brunes, elles font « gai » dans ces chambres à quatre lits et sur cette longue terrasse où les malades vont tout à l'heure prendre leurs repas, face aux Alpes.

Mais dites-moi, dans les cheveux ce foulard de mousseline, bleu lui aussi, réglementaire? Pas réglementaire, mais fait rien...

Les yeux de « son » malade brillent en la regardant. C'est sa manière de lui exprimer sa reconnaissance — car il ne peut plus parler —, pour tout ce qu'elle fait pour lui du matin au soir, pour ces innombrables gestes qui du lever au coucher emplissent une journée:

Les lever, les laver, les habiller, les pousser dans leur chaise roulante, les installer pour les repas, aider celui-ci à manger, cet autre à ouvrir le paquet qu'il vient de recevoir, cette patiente dont il faut guider la main à écrire une carte postale, distribuer les médicaments, bavarder, donner un nouveau coup de peigne à Mademoiselle Y... qui veut être jolie pour la photo.

Certes le soir, elles sont fatiguées, mais d'une « bonne fatigue ». Une nuit de sommeil et le matin suivant, elles sont à nouveau toutes fraîches et prêtes à recommencer une journée qui se soldera pas ses bonnes douze heures de travail.

Si la plupart passeront deux semaines à Montana et seront remplacées par des « nouvelles » pour la seconde partie de l'action, certaines se sont mises à disposition pour toute sa durée.

Et pourquoi sont-elles devenues auxiliaires-hospitalières? L'une parce qu'elle a été elle-même longtemps malade. C'est sa manière de dire merci pour sa santé recouvrée. Cette autre, tout simplement, pour se rendre utile (son mari comprend ce besoin et lui donne volontier

tiers congé pendant deux semaines puisque les enfants ont promis « de s'arranger entre-eux »); il y a encore la jeune institutrice qui « donne » ses vacances d'automne, l'employée de bureau d'un patron compréhensif qui lui accorde de grand cœur un congé de « service militaire » puisque cela se fait bien pour les hommes; il y a encore la directrice d'une entreprise qui accepte volontiers qu'en son absence les affaires marchent au ralenti: « qu'est-ce qu'un peu d'argent quand on a la santé... ». Venues d'un peu partout en Suisse, de tout âge, de condition diverse, elles forment néanmoins un groupe parfait où règnent l'entente et la camaraderie, un groupe dont le royaume se compose de cinq chambres, trois pour les hommes, deux pour les femmes.

En fait, la Société suisse de la sclérose en plaques — qui groupe et des malades et des médecins — n'aurait pu réaliser ni sa première ni les autres de ses « actions-vacances » sans le concours bénévole des auxiliaires-hospitalières de la Croix-Rouge.

Mais 12 auxiliaires-hospitalières, plus une infirmière, plus un Samaritain (indispensable, car certains malades seraient trop lourds pour nous...) n'est-ce pas un luxe à l'heure actuelle où la pénurie de personnel soignant... etc.?

Cela n'est pas un luxe, car sur ces 18 patients MS, quatre seulement sont à même de se laver seuls, un peut se tenir debout sans aide. Puis il y a les alités permanents que l'on s'efforce d'installer confortablement mais qui ont si vite des douleurs dans le dos, dans les jambes... On les change de place, on redresse leur oreiller, on leur fait boire un peu de thé.

Et il y a les repas, donnés parfois bouchée après bouchée, à la cuillère...

Il y a l'aide morale aussi. Pour ceux qui désirent demeurer ouverts au monde: la conversation, la lecture. Pour les autres, les plus atteints, un sourire, une fleur dans un vase, un bon mot.

De quoi remplir largement la journée de 12 auxiliaires-hospitalières, plus une infirmière, plus un Samaritain...

L'aide-soignante

Pour établissements médico-sociaux

Notre précédent article se rapportait à l'activité des auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge, collaboratrices volontaires des sections de la Croix-Rouge suisse qui travaillent bénévolement et temporairement, selon le temps dont elles disposent. Elles ont été préparées à exercer leur activité sporadique en suivant un cours théorique de 28 heures et en effectuant un stage pratique de deux semaines en milieu hospitalier.

Les aides-soignantes pour établissements médico-sociaux, en revanche exercent une activité professionnelle et leur instruction est plus longue et plus poussée que celle des auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge.

De bleu vêtues elles aussi, mais de bleu sombre. Leur formation s'étend sur 18 mois et comporte également un enseignement théorique et pratique.

Les écoles ouvertes à leur intention et dont le programme correspond aux directives de la Croix-Rouge suisse sont toutes de fondation récente. Huit ont déjà été reconnues par la CRS, les dernières en date étant celle de la Maison de cure de Gnadenthal, dans le canton d'Argovie et celle de l'Hôpital cantonal de St-Gall.

En Suisse romande, une seule école d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux est actuellement reconnue par la CRS. C'est l'Ecole cantonale vaudoise d'aides-soignantes, entrée en activité à fin 1961 et qui à ce jour a délivré déjà 30 certificats.

A Genève, l'Ecole d'infirmières du Bon Secours a également ouvert l'an dernier une section d'aides-soignantes pour personnes âgées et handicapées et à La Chaux-de-Fonds une école cantonale neuchâteloise

d'aides soignantes est entrée en activité cet automne (voir Revue *La Croix-Rouge suisse* n°3 du 15 avril 1964).

La profession d'aides-soignantes pour établissements médico-sociaux est donc une profession jeune et nouvelle. L'attrait qu'elle exerce chez des jeunes filles et jeunes femmes désireuses de se vouer aux soins des malades sans toutefois vouloir faire des études com-

plètes d'infirmière prouve que son introduction au rang des « professions para-médicales » correspondait à une nécessité de l'heure. A ce jour, 186 aides-soignantes et aides-soignants (car la profession n'est pas exclusivement réservée aux femmes, précisons-le) ont déjà obtenu leur certificat de capacité et quelque 200 candidats sont actuellement en voie de formation,



Et une fois formés et titulaires d'un certificat de capacité, où les aides-soignantes et aides-soignants pour établissements médico-sociaux peuvent-ils exercer leur activité? — Les possibilités sont nombreuses puisque, comme son nom l'indique, ce personnel soignant auxiliaire est tout spécialement prévu et préparé pour s'occuper soit de vieillards, soit de malades chroniques, soit d'adultes ou d'enfants handicapés ayant besoin de soins attentifs tant sur le plan physique que moral. C'est dire que l'aide-soignante ou l'aide-soignant est appelé à travailler ou sous la direction d'une infirmière, ou de manière indépendante selon le genre de service hospitalier où il s'engage.